



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 juin 2018

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 juin 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Est absent :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
----------------	-------	------------------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 mai 2018
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Nettoyeur – État de la situation
 - 4.2.2 Demande d'exclusion de la municipalité de Compton – Compte rendu et orientation préliminaire de la CPTAQ

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Agents de mobilisation et de développement en immigration (Projet avec le MIDI) – Partie I, Département Aménagement
 - 5.3.2 Réaménagement du centre administratif (loisirs) – Partie I, Département Aménagement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4 Représentation par le préfet
 - 5.4.1 Pique-nique Holstein Québec 2018
 - 5.4.2 Rodéo de Coaticook – Association des cowboys de l’Est du Canada
- 5.5 Entente conclue avec le MAMOT/MSP et la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke pour la mise à jour de la cartographie des zones inondables (2,7 M\$) – Autorisation à déboursier

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d’urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l’entrée en vigueur du règlement 6-25.1
- 6.2 Matières résiduelles
 - 6.2.1 Bilan des 6 premiers écocentres
 - 6.2.2 Rapport de l’état d’avancement – PGMR 2015-2019
- 6.3 Vivre en Ville en tournée – Choix de date

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Fonds de développement du territoire (FDT) – Rapport d’activités 2017-2018

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Adoption** du règlement relatif à une portion de la Rivière Coaticook traversant le lot 3 311 470, circonscription foncière de Coaticook, dans la ville de Coaticook, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 **Adoption** du règlement relatif à une portion de la Rivière Niger traversant les lots 2 935 325 et 2 936 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la ville de Coaticook, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.3 **Adoption** règlement modifiant le règlement de remplacement (RCI) n° 7-004 (2016) – Règlement de contrôle intérimaire visant l’adoption de dispositions sur la protection des plaines inondables et des milieux humides
- 9.4 **Adoption du projet** de règlement modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d’aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Gestion contractuelle – Audit du rapport financier de la MRC
- 10.2 Protocole d’entente de collaboration – Situations d’insalubrité morbide et d’encombrement

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 13 juin 2018
- 11.2 Compte rendu du Comité Familles & Aînés (CFA) du 22 mai 2018



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.3 Compte rendu du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) du 23 mai 2018
- 11.4 Compte rendu du Comité Aménagement du 30 mai 2018
- 11.5 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 20 juin 2018

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité administratif du 13 juin 2018
 - 12.1.1 MRC de Mékinac – Appui au Festival Western de St-Tite
 - 12.1.2 MRC du Montcalm – Demande de modification de la date d’octroi de l’aide financière dans le cadre du programme d’aide à la rénovation RénoRégion
 - 12.1.3 MRC de Témiscamingue et MRC de la Haute-Gaspésie – Services ambulanciers

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 13.2 Demande de Madame Gaétane Germain – Modification du procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2015 du conseil de la MRC

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 Rappels
 - 14.4.1.1 Congrès 2018 de la FQM à Montréal
 - 14.4.1.2 Tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille
 - 14.4.2 Travailleur de rue – Rapport d’activités 2017-2018
 - 14.4.3 Demi-Marathon de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher ainsi que l’agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l’est également et fait fonction de secrétaire d’assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-06-132

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2018-06-133

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 16 MAI 2018

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 mai 2018 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 mai 2018 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2018-06-134

4.2.1 NETTOYEUR – ÉTAT DE LA SITUATION

ATTENDU que le 13 mars 2018, un avis fut transmis au locataire du 386, rue Saint-Edmond, à Coaticook, en vertu de l'article 11.1 du bail en vigueur que le bail serait résilié par la MRC au 30 juin si des sommes étaient en souffrance ;

ATTENDU que malgré les démarches entreprises avec l'équipe du développement économique, un important retard de loyer subsiste ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU de réitérer au locataire du 386, rue Saint-Edmond que le bail sera résilié «ipso-facto» sans autres formalités le 30 juin si un montant est en souffrance envers la MRC et que la MRC reprendra alors les lieux loués, sans délai et sans être tenu à aucune restitution pour toutes améliorations faites aux biens loués par le locataire et que la MRC se réserve le droit d'utiliser d'autres recours afin de recouvrer l'intégralité des sommes qui lui sont ou seront dues.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

4.2.2 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON – COMPTE RENDU ET ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ

Information est donnée par la direction générale à l'effet que le 14 juin 2018, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a produit le compte-rendu et orientation préliminaire à l'égard de la demande présentée par la municipalité de Compton visant l'exclusion de la zone agricole de 2 secteurs pour une superficie totale d'environ 2,47 hectares. La CPTAQ souligne qu'en vertu de l'article 65.1 de la Loi, la demanderesse doit faire la démonstration qu'il n'y a pas sur le territoire de la municipalité d'espace disponible pour les fins visées et que la Municipalité n' a pas fait cette démonstration. Dans ces circonstances, la CPTAQ considère que la demande d'exclusion pour les 2 secteurs doit être refusée. La décision finale sera rendue par la CPTAQ le 14 juillet, d'ici là la Municipalité peut présenter ses observations par écrit ou demander une rencontre avec la CPTAQ.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 429 068,83 \$ payés au 20 juin 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-06-135

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 58 566,20 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 58 566,20 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-06-136

5.3.1 AGENTS DE MOBILISATION ET DE DÉVELOPPEMENT EN IMMIGRATION (PROJET AVEC LE MIDI) – PARTIE I, DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Aménagement*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Aménagement*», pour un montant total de 7 000 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Aménagement, urbanisme et développement - Autre	Mandat SANC	02 62901 996		7 000 \$
	Frais de déplacements	02 62901 310	7 000 \$	
Total			7 000 \$	7 000 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION



CM2018-06-137

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3.2 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF (LOISIRS) – PARTIE I, DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Aménagement*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Aménagement*», pour un montant total de 4 000 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration	Fournitures	02 19001 670		4 000 \$
- Autres	Entretien - Édifice	02 19601 520	4 000 \$	
Total			4 000 \$	4 000 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

5.4 REPRÉSENTATION PAR LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-06-138

5.4.1 PIQUE-NIQUE HOLSTEIN QUÉBEC 2018

ATTENDU que le Club Holstein de Sherbrooke accueillera la 73^e édition du Pique-nique Holstein Québec à la Ferme Roggaa, située au 6415, chemin Fairfax à Stanstead-Est, le 14 juillet prochain ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner le préfet pour représenter la MRC de Coaticook lors de la 73^e édition du Pique-nique Holstein Québec à la Ferme Roggaa à Stanstead-Est et ce, au coût de 35 \$ par personne ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 35 \$ dans la Partie I, Département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Administration générale – Conseil, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de l'inscription à l'activité bénéfice.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-139

5.4.2 RODÉO DE COATICOOK – ASSOCIATION DES COWBOYS DE L'EST DU CANADA

ATTENDU que l'Association des Cowboys de l'Est du Canada invite la MRC à la soutenir financièrement pour la 3^e édition du rodéo de Coaticook qui se tiendra les 7 et 8 juillet prochain ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la «Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites» en vigueur depuis le 20 octobre 2004 ;

ATTENDU la Ville de Coaticook a également été sollicitée et à contribué ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU de ne pas contribuer financièrement à la 3^e édition du rodéo de Coaticook conformément à la politique en vigueur, puisque la Ville de Coaticook l'a déjà fait.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-140

5.5 ENTENTE CONCLUE AVEC LE MAMOT/MSP ET LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET LA VILLE-MRC DE SHERBROOKE POUR LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES (2,7 M\$) – AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite aux inondations printanières de 2017, le ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé son intention de mettre en place des solutions afin d'améliorer la préparation face aux grands sinistres comme les inondations et les glissements de terrain ;

ATTENDU que parmi ces solutions, les municipalités devront élaborer un plan de sécurité civile, plan qui sera obligatoire et qui devra être fait d'ici 18 mois ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le ministère a également décidé d'aider les municipalités à être plus résilientes face aux inondations et aux changements climatiques et d'injecter près de 20 M\$ destinés aux municipalités pour les soutenir dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-03-70, la MRC de Coaticook a signé une entente avec le MAMOT assorti d'une convention d'aide financière (avec les deux autres MRC), afin de procéder à la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook agit à titre de gestionnaire des volets technique et trésorerie ;

ATTENDU que la Ville de Sherbrooke s'occupe du volet administratif et adjudication des contrats ;

ATTENDU que le ministère a déjà versé à la MRC le 2,7 M \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser à procéder aux divers paiements requis en vertu de nos obligations contractuelles en vertu de l'entente avec le ministère dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;
- ▶ sous réserve des engagements et obligations prévues au protocole, autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses liées à cet effet dans la Partie I, département «*Aménagement*», catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels*», poste budgétaire 02 46000 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet, jusqu'à concurrence des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

CM2018-06-141

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.1

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.1 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.1 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable,

- la municipalité de Saint-Herménégilde devra modifier sa réglementation d'urbanisme, plus particulièrement son règlement de zonage afin de retirer l'aire d'affectation Conservation naturelle (CN) au Lac des Français à Saint-Herménégilde. Ce secteur passera en affectation Récréoforestière (RF) tel qu'établi au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook ;
- les municipalités de Coaticook, Compton, Dixville et Waterville devront modifier leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement leur règlement de zonage et de construction afin de tenir compte de la nouvelle zone inondable de la rivière Coaticook et de ses principaux affluents, des contraintes naturelles et des mesures



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'immunisation requises en lien avec les cônes alluviaux du bassin versant de la rivière Coaticook, de la zone de mobilité de la rivière Coaticook ainsi que des milieux humides du bassin versant de la rivière Coaticook tel qu'établi au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook ;

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

6.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.2.1 BILAN DES 6 PREMIERS ÉCOCENTRES

La secrétaire présente le rapport préliminaire des 6 premiers écocentres occasionnels. En général, la participation est bonne et les gens apprécient le service. Il y a un grand besoin pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD).

6.2.2 RAPPORT DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT – PGMR 2015-2019

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 de la MRC au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la chargée de projet des matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

CM2018-06-142



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2017 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-143

6.3 VIVRE EN VILLE EN TOURNÉE – CHOIX DE LA DATE

ATTENDU que la tournée Vivre en Ville sur la route des collectivités du Québec (projet subventionné par Québec en forme et le Fonds Vert Québec) s'arrêtera à Coaticook en octobre prochain ;

ATTENDU que la MRC doit choisir une date pour celle-ci ;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement lors de la rencontre du 30 mai 2018, à l'effet d'avoir 2 conférences en après-midi et 2 en soirée pour rejoindre le plus de gens intéressés ;

ATTENDU les frais de 1 200 \$ associés à la tenue de l'événement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de réserver la date du 4 octobre de 13h à 21h00 pour la venue à Coaticook de la tournée Vivre en Ville sur la route des collectivités du Québec, les frais de repas étant à la charge des participants ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter de défrayer le 1 200 \$ pour la tenue de l'activité (ateliers et conférences) ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de l'inscription à l'activité bénéfice ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 200 \$ dans la Partie I, Département «Aménagement», dans la catégorie de fonctions «Aménagement, urbanisme et développement – Aménagement, urbanisme et zonage, Services professionnels -Aménagement», poste budgétaire 02 61001 410 à cet effet ;
- ▶ d'approprier le surplus libre accumulé de 2017 dans la Partie I, Département «Aménagement» pour le même montant afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

ATTENDU que le Fonds de développement des territoires (FDT) fut créé en 2015 afin de supporter les MRC dans le développement de leur territoire ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités 2017-2018 du FDT de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

CM2018-06-144



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce rapport permet de constater que pour chacune des priorités d'intervention établies par le conseil de la MRC, plusieurs actions ont été réalisées, sont en voie de l'être ou se poursuivront de façon continue ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires signée par la MRC, eu égard au Fonds de développement des territoires de la MRC, le rapport annuel d'activités 2017-2018 du FDT de la MRC de Coaticook tel que présenté ;
- ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-06-145

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 3 311 470, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA VILLE DE COATICOOK, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-042 (2018) «*Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 3 311 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 16 mai 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de régler une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 3 311 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook afin d'y exécuter des travaux de cours d'eau sous la direction de l'officier compétent de la MRC et à la charge du propriétaire ;

ATTENDU que ledit règlement est adopté en vertu de l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et que les personnes intéressées ont été convoquées aux termes d'un avis public à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement numéro 5-042 (2018) «*Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 3 311 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 5-042 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-146

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE NIGER TRAVERSANT LES LOTS 2 935 325 ET 2 936 055 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA VILLE DE COATICOOK, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-043 (2018) «*Règlement relatif à une portion de la rivière Niger traversant les lots 2 935 325 et 2 936 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 16 mai 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de régler une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 2 935 325 et 2 936 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook afin d'y exécuter des travaux de cours d'eau sous la direction de l'officier compétent de la MRC et à la charge du propriétaire ;

ATTENDU que ledit règlement est adopté en vertu de l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et que les personnes intéressées ont été convoquées aux termes d'un avis public à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement numéro 5-043 (2018) «*Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 2 935 325 et 2 936 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 5-043 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-147

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT (RCI) N° 7-004 (2016) – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT L'ADOPTION DE DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES PLAINES INONDABLES ET DES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté le 15 juin 2016, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) prévoyant des mesures nécessaires dans le but de sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire, et ainsi d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

ATTENDU que ledit règlement portant le n° 7-004 (2016) a reçu l'approbation ministérielle et est en vigueur depuis le 17 août 2016 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a débuté une réflexion importante sur certaines problématiques liées à l'eau notamment sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer ;

ATTENDU que la MRC a participé, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, l'Université du Québec à Rimouski, l'université Concordia et l'Université du Québec à Trois-Rivières, à un projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, une cartographie détaillée des aléas fluviaux de la rivière Coaticook et de ses affluents fut réalisée par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski, incluant les zones inondables, des zones de mobilité et des cônes alluviaux ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire mettre à jour la cartographie des contraintes naturelles du bassin versant de la rivière Coaticook en intégrant les zones inondables, les zones de mobilité, les cônes alluviaux identifiés de même que les milieux humides identifiés par Canards Illimités en 2016 pour le bassin versant de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook juge opportun d'intégrer des nouvelles dispositions sur les cônes alluviaux, puisque ce sont ces secteurs qui ont causé d'importants dommages lors de la crue de juin 2015 et qu'ils constituent un risque pour la sécurité publique (sécurité des biens, des personnes et des collectivités) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite également profiter de l'occasion pour intégrer des nouvelles dispositions à l'intérieur de la zone de mobilité de la rivière Coaticook telles que proposées par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski ;

ATTENDU que le nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit également procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) ;

ATTENDU les délais administratifs pour l'entrée en vigueur d'une modification réglementaire au schéma d'aménagement et la transposition de celle-ci dans les outils d'urbanisme des municipalités locales pour l'application concrète d'une telle modification ;

ATTENDU que l'adoption d'un RCI était donc requise afin d'appliquer le plus tôt possible ces nouvelles mesures sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que ce cadre réglementaire minimal se doit d'être régional afin que l'ensemble des municipalités du territoire puisse faire les efforts nécessaires en tenant compte de leurs particularités physiographiques ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la MRC de Coaticook peut adopter et prévoir l'application d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision des outils de planification ;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire, afin de s'assurer que les efforts de planification ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 mai 2018 ;

ATTENDU que le contenu du projet de règlement a été présenté au CCA de la MRC de Coaticook ainsi qu'au Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook et a reçu leur approbation ;

ATTENDU qu'un projet du règlement fut présenté et déposé au Conseil de la MRC lors de sa session du 16 mai 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 7-004.1 (2018) – Règlement modifiant le règlement de remplacement (RCI) n° 7-004 (2016) – Règlement de contrôle intérimaire visant l'adoption de dispositions sur la protection des plaines inondables et des milieux humides sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 7-004.1 (2018) et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION



CM2018-06-148

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPEMENT (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 mai 2018 ;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut se prévaloir des pouvoirs conférés par l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) pour modifier son schéma d'aménagement et de développement durable ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a débuté une réflexion importante en 2015 sur certaines problématiques liées à l'eau notamment sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer ;

ATTENDU que la MRC a participé, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, l'Université du Québec à Rimouski, l'université Concordia et l'Université du Québec à Trois-Rivières, à un projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, une cartographie détaillée des aléas fluviaux de la rivière Coaticook et de ses affluents fut réalisée par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski, incluant les zones inondables, des zones de mobilité et des cônes alluviaux ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire mettre à jour la cartographie des contraintes naturelles du bassin versant de la rivière Coaticook en intégrant les zones inondables, les zones de mobilité, les cônes alluviaux identifiés de même que les milieux humides identifiés par Canards Illimités en 2016 pour le bassin versant de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook juge opportun d'intégrer des nouvelles dispositions sur les cônes alluviaux, puisque ce sont ces secteurs qui ont causé d'importants dommages lors de la crue de juin 2015 et qu'ils constituent un risque pour la sécurité publique (sécurité des biens, des personnes et des collectivités) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite également profiter de l'occasion pour intégrer des nouvelles dispositions à l'intérieur de la zone de mobilité de la rivière Coaticook tel que proposé par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Comité consultatif de gestion de l'eau (CGE) de la MRC a recommandé l'adoption de ce règlement au conseil, ainsi qu'une lettre aux personnes concernées constatant le suivi de la consultation ayant eu lieu à Compton le 25 avril 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Madame Nathalie Dupuis et Messieurs Johnny Pizar, Simon Madore, Bernard Marion et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 20 août 2018, à 10h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-25.1 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 GESTION CONTRACTUELLE - AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

CM2018-06-149



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que l'article 938.1.2 C.M. du *Code municipal* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la MRC étant cependant réputée être un tel règlement, jusqu'à son remplacement ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un nouveau contrat pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook celui avec Raymond Chabot Grant Thornton sencl ayant pris fin en avril dernier ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire en se basant sur le coût des 5 dernières années est d'au moins 25 000 \$ par année ;

ATTENDU qu'un tel contrat, même pour 3 ans, pourrait être octroyé par invitation ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.0.1 du *Code municipal*, le conseil de la MRC peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en fonction de certains critères outre le prix ;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit alors être formé pour évaluer individuellement les soumissions et leur attribuer, eu égard à chacun de critères, un certain nombre de points ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté le règlement n° 4-018 (2017) déléguant à la greffière le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres lorsque nécessaire conformément aux dispositions du *Code municipal* ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière de procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins 2 soumissionnaires, dont Raymond Chabot Grant Thornton sencl et ce, pour une période de 3 ans pour obtenir un nouveau contrat pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook, conformément aux règles d'adjudication en vigueur ;
- ▶ de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat (20 points) ;
 - Expérience du soumissionnaire (20 points);
 - Compétence et disponibilité du responsable de projet (15 points) ;
 - Méthodologie préconisée (20 points) ;
 - Compétence et expérience des autres ressources affectées à la réalisation du mandat et capacité de relève (20 points) ;
 - Qualité globale de l'offre de services déposée (5 points) ;

- ▶ de confier à la greffière de la MRC le mandat de former un comité de sélection conformément au règlement en vigueur et d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection à être formé.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-150

10.2 PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION – SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE ET D'ENCOMBREMENT

ATTENDU que les personnes qui vivent avec un problème d'insalubrité morbide et d'encombrement nécessitent, de la part des différents organismes impliqués (municipalités et ses mandataires, services de sécurité incendie (SSI), CIUSSS-Estrie CHUS, organismes communautaires, Sûreté du Québec (SQ), Société de protection des animaux (SPA), etc.), une concertation et un arrimage constants afin de soutenir la personne dans l'amélioration de ses conditions de vie ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le CSSS de la MRC-de-Coaticook ont donc voulu réunir l'ensemble des acteurs concernés pour définir une entente de collaboration afin de guider les intervenants concernés ou touchés par ces situations ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte un protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité morbide et d'encombrement sur le territoire de la MRC et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les objectifs du protocole d'entente sont les suivants :

- Améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide et d'encombrement ;
- Garantir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide et d'encombrement la référence et l'accès à des services d'aide ;
- Corriger l'état d'insalubrité et d'encombrement, assurer la sécurité de la personne affectée et son entourage et ainsi contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie ;
- Préciser les rôles et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes qui œuvrent au niveau de la problématique rencontrée ;

ATTENDU que le protocole fut présenté à l'ensemble des intervenants et a obtenu leur aval ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité morbide et d'encombrement sur le territoire de la MRC, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à le signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 13 JUIN 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 13 juin 2018.

11.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ FAMILLE & AINÉS (CFA) DU 22 MAI 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité Famille & Aînés (CFA) du 22 mai 2018.

11.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE (CCFP) DU 23 MAI 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité consultatif de la Forêt privée (CCFP) du 23 mai 2018.

11.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 30 MAI 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité Aménagement du 30 mai 2018.

11.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 20 JUIN 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 20 juin 2018.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JUIN 2018

12.1.1 MRC DE MÉKINAC – APPUI AU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE

ATTENDU que la MRC de Mékinac sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin qu'il intervienne avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires ne mettent en péril le Festival Western de St-Tite et de s'assurer que l'organisation puisse poursuivre sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada ;

CM2018-06-151



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'actualité récente tend à démontrer un fossé entre Montréal et les régions du Québec, voire entre les urbains et les ruraux, plus particulièrement à l'égard du traitement réservé aux animaux ;

ATTENDU l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival western de St-Tite et la présentation de rodéos en général, comme ceux de Coaticook et d'Ayer's Cliff, bien que de moindre envergure ;

ATTENDU la nouvelle *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* qui ciblait la maltraitance des animaux à l'intérieur d'usines à chiots et dont l'interprétation actuelle par certains détracteurs nous paraît abusive et contraire à l'intention du législateur ;

ATTENDU la désinformation véhiculée à travers les médias à propos du traitement réservé aux animaux lors de la présentation des rodéos du Festival western de St-Tite ;

ATTENDU que le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et que l'organisation du Festival western de St-Tite met tout en œuvre pour y souscrire avant, pendant et après les compétitions, tel que corroboré par les nombreux et compétents vétérinaires consultés ;

ATTENDU que de telles activités sont plutôt des célébrations de la vie animale, de sa beauté, de sa force et de sa nécessité ;

ATTENDU que le Festival western de St-Tite est reconnu depuis 50 ans comme un évènement incontournable, tant par l'indéniable qualité du divertissement qu'il offre que sa proposition touristique dont les retombées économiques directes ont généré plus de 45 millions de dollars en 2017, ce, pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Mékinac dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin qu'il intervienne avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires ne mettent en péril le Festival Western de St-Tite et de s'assurer que l'organisation puisse poursuivre sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

CM2018-06-152

12.1.2 MRC DE MONTCALM – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DATE D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION RÉNORÉGION

ATTENDU que la MRC de Montcalm sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Société d'habitation du Québec demandant de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après le 31 mars de chaque année ;

ATTENDU que plusieurs MRC, à titre de partenaire-mandataire, assument la gestion du programme d'aide à la rénovation RénoRégion pour l'ensemble des municipalités de leur territoire, en vertu d'une entente avec la Société d'Habitation du Québec ;

ATTENDU que la MRC constitue alors la porte d'entrée des demandes des citoyens qui désirent s'en prévaloir ;

ATTENDU que la MRC met à profit ses outils de communication afin d'informer sa population de la disponibilité et des modalités applicables du programme RénoRégion ;

ATTENDU que la MRC de Montcalm, tout comme la MRC de Coaticook et les autres MRC du Québec, désire faire profiter au maximum sa population de l'enveloppe financière attribuée par la SHQ ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la programmation se termine le 31 mars ;

ATTENDU que la nouvelle programmation bien que débutant le 1^{er} avril, ne peut débuter qu'en juin, au moins 60 jours plus tard, suite à l'annonce de l'octroi de l'enveloppe budgétaire dédiée à la MRC ;

ATTENDU que la période printanière est propice à la réception de nombreuses demandes et que ces demandes ne peuvent être traitées en l'absence de la confirmation de l'enveloppe budgétaire dédiée à la MRC ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Montcalm dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Société d'habitation du Québec demandant de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après le 31 mars de chaque année ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre responsable de la Société d'habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-06-153

12.1.3 MRC DE TÉMISCAMINGUE ET MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – SERVICES AMBULANCIERS

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et la MRC de la Haute-Gaspésie sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, lui demandant de tenir en compte les particularités régionales dans son analyse et ainsi permettre une modification des horaires de faction en horaire à l'heure pour les services ambulanciers, en milieu rural ;

ATTENDU que le maintien des horaires de faction peut occasionner de possibles ruptures de service ainsi que la sécurité de la population, étant donné les distances à parcourir entre les différents centres hospitaliers ;

ATTENDU que la superficie du territoire et la répartition des services hospitaliers apportent un défi important pour la desserte des services ambulanciers et qu'une analyse particulière doit être considérée, cette réalité diffère largement des grands centres urbains et qu'en ce sens, les indicateurs du ministère de la Santé et des services sociaux doivent en tenir compte ;

ATTENDU que la mise en place d'horaires à l'heure viendrait régler en grande majorité cette problématique ;

ATTENDU les problématiques décrites par les MRC de Témiscamingue et de la Haute-Gaspésie ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Témiscamingue et la MRC de la Haute-Gaspésie dans leurs démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, lui demandant de tenir en compte les particularités régionales dans son analyse et ainsi permettre une modification des horaires de faction en horaire à l'heure pour les services ambulanciers, en milieu rural ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

CM2018-06-154

13.2 DEMANDE DE MADAME GAÉTANE GERMAIN – MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 OCTOBRE 2015 DU CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU que dans une lettre du 9 mai, reçue le 16 mai à 16h25, Madame Gaétane Germain pour le Comité de révision du ruisseau Pratt demande à la MRC de Coaticook de procéder à la correction du procès-verbal des délibérations du conseil de la séance ordinaire du 21 octobre 2015 ;

ATTENDU que celle-ci prétend que le résumé de son intervention lors de la période de questions du public dans la section 2.0 du procès-verbal est erroné ;

ATTENDU que le conseil a reçu copie le 13 juin 2018 de la demande de Madame Germain avec la convocation de la présente session du conseil du 20 juin 2018 et n'en requiert pas la lecture ;

ATTENDU que le procès-verbal de la session ordinaire du 21 octobre 2015 a reçu l'approbation du conseil de la MRC, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil, aux termes de la résolution CM2015-11-254, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que conformément à l'article 202 du *Code municipal*, ledit procès-verbal fait preuve de son contenu ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de ne pas procéder à la correction demandée par Madame Gaétane Germain pour le Comité de révision du ruisseau Pratt du procès-verbal des délibérations du conseil de la séance ordinaire du 21 octobre 2015, celui-ci demeure inchangé et fait preuve de son contenu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Gaby Côté	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse, soupers et lancements, etc. dont la visite à Ottawa où il fut notamment question des programmes pour aînés et les infrastructures, l'assemblée générale annuelle de la SADC, la rencontre avec le MAMOT pour les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), l'assemblée générale annuelle de la CDC, l'assemblée des MRC organisée par la FQM où plusieurs dossiers importants ont été abordés, dont les plans régionaux des milieux humides et hydriques, la Politique de la mobilité durable (PMD) et le transport collectif régional, la Politique bioalimentaire et les Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), etc., la remise des bourses dans le cadre du programme Maman va à l'école, une rencontre avec les acteurs de la santé pour les perspectives d'avenir de la clinique de Coaticook, une rencontre sur le bioalimentaire, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, indique que les quantités recueillies sont en hausse ce qui occasionne des délais de traitement. Elle informe les élus que l'AGA ainsi que la fête de rue du CAB furent un succès et que la Maison de la famille deviendra un organisme indépendant.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

A titre d'élue responsable des questions familles et aînés, elle a participé à divers ateliers lors du colloque de Carrefour Action municipale et Famille. À titre d'élue responsable des dossiers culturels, elle a participé à l'AGA de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook, le 7 juin dernier ainsi qu'à la conférence du Dr Mélissa Généreux sur l'importance de l'art et de la culture sur la santé. 2019 marquera le 20^e anniversaire de la TCCC et que celle-ci souhaite organiser un événement dans chacune des municipalités. Au niveau de la CDC, elle a apprécié la présentation des impacts sociaux et économiques des organismes communautaires dans la société et invite les élus à en prendre connaissance. Au niveau du Défi Villes intelligentes, la candidature de la MRC ne fut pas retenue pour la prochaine étape.

Gilbert Ferland, responsable des dossiers de transport indique que 1 600 transports ont été effectués depuis le 1^{er} janvier au niveau du projet de circuit urbain de Coaticook. Une stagiaire travaille présentement au plan de mobilité durable intégré. L'entente avec Acti-Bus de la région de Coaticook est à l'étude.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie indique que le Comité technique a commencé l'étude de la nouvelle version de schéma incendie. Au niveau des services policiers, le rapport annuel d'activités de la SQ fut présenté au Comité de sécurité publique (CSP) et il en ressort que la MRC est un endroit très sécuritaire. Le travailleur de rue a également présenté son rapport annuel, ce qui fut très apprécié.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» est absent.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que le souper d'ouverture de l'Expo se tiendra le 2 août et que le ministre fédéral de l'Agriculture, l'Honorable Lawrence MacAulay visitera le CRIFA et le CIARC lors de sa tournée le 26 juin prochain.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA est absent.

Marie-Ève Breton, responsable des dossiers «Loisirs» n'a rien à partager ce mois-ci.

Françoise Bouchard, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que Ricova a quitté comme exploitant de Récup-Estrie, suite à plusieurs rencontres. Valoris entrepose certaines matières qui seront triées plus tard. Au niveau de la collecte des boues septiques, Sainte-Edwidge-de-Clifton est terminée, Compton l'est presque et Coaticook suivra. Les enviro-conseillères ont préparé un nouvel encart pour les bacs avec la signature «Enchanté» et soulignant le 10^e anniversaire du bac brun et le 15^e anniversaire du bac bleu. Lors de la dernière rencontre du Comité de gestion des matières résiduelles, le bilan du PGMR et des premiers écocentres fut analysé.

Bernard Vanasse, responsable du Fonds de développement du territoire et des dossiers touristiques indique que le lancement de la saison touristique qui s'est tenu le 13 juin au Centre Rozynski de Barnston-Ouest, fut un bel événement afin de connaître les nouveautés et l'offre touristique. Lors du lancement régional à l'Auberge des Gouverneurs, les nouvelles tendances furent soulignées.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Simon Madore, responsable des dossiers de Développement économique, de l'Aménagement et de la Fête régionale de la famille indique que 9 nouvelles demandes d'aide financière ont été soumises au Fonds Innove pour 4,5 M \$ d'investissement.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau indique que la campagne d'échantillonnage est débutée. Il souligne qu'il a participé à quelques ateliers du Comité mixte d'égalité des Pépines.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : coordination de l'étude de mise en commun (gestion de l'eau potable et assainissement) et élargissement à 3 MRC, embauche d'une agente de loisir, suivi auprès BanQ pour le calendrier des archives, formation sur les obligations de l'employeur avec la légalisation du cannabis, nombreuses demandes d'accès à l'information, organisation du tournoi de golf de la MRC, rencontre avec des compagnies vidéo pour une/des vidéos promotionnelle de la région, démarche pour une participation de l'Estrie à la foire de l'emploi à Montréal, appropriation de la nouvelle version de canevas suggéré de la nouvelle génération de schéma incendie, suivis des achats dans le cadre du SUMI, rapports de recherche des causes et circonstances d'incendie (DIX, COA et STAE), saisie de 54 rapports pour STM et envoi de lettres de suivi pour anomalies, 31 inspections risques élevés et très élevés, 8 visites risques faibles et moyens, suivis d'inspections et d'interventions, 3 plans d'intervention (STEE, COA et STM), présentation du protocole insalubrité aux intervenants et partenaires (SQ, SSI, inspecteurs, etc.), formation sur pièces pyrotechniques, tenue du Sécurijour Coaticook (+ 180 jeunes), suivi avec SOPFEU (+/- 10 acres à STH), formation sur les extincteurs chez Industries de la Rive-Sud, exercice d'évacuation chez Habitations Hestia, présentation au conseil de WAT de la nouvelle réglementation d'urbanisme, préparation d'un déjeuner des inspecteurs, rédaction des nouveaux règlements de concordance, règlement de renaturalisation de Coaticook, projets de règlement modifiant le RCI et le SADD sur les zones inondables et milieux humides, consultation sur les nouvelles orientations gouvernementales sur l'aménagement du territoire, organisation de la tournée Vivre en ville dans notre MRC, visite des bornes géodésiques, tenue de 5 écocentres occasionnels, début de la campagne de sensibilisation des enviro-conseillères, programme de vidange des boues (Sainte-Edwidge-de-Clifton, Compton) et début de la vidange des boues à la régie de Coaticook, soutien serré à Recup-Estrie en lien avec l'expulsion de l'exploitant RICOVA, début de la campagne d'échantillonnage, gestion de plaintes, permis de stabilisation, 2 règlements de cours d'eau, commentaires et consultations sur les lois et règlements en lien avec les milieux humides, démarrage du projet d'analyse économique de l'espace de liberté, soutien à Coaticook pour les bassins de rétention, démarrage du projet de ZI sur les 3 MRC, installation de 10 pièges d'agrile du frêne, analyse de besoins et organisation d'un projet le positionnement de l'Estrie comme destination sentier, réception et analyse de l'étude des fuites commerciales alimentaires, soutien pour l'épicerie de Waterville, soutien et vidéo promotionnelle d'Atelier MG pour le recrutement aux Philippines, organisation de la conférence de mobilisation de l'automne, 3 dossiers de financement, 2^e appel à projet du Fonds Innove, commande des 3 enseignes régionales, soutien à Dixville sur la consultation pour la COOP, soutien à Compton pour crise sur les garderies, visite des sites de l'Indian Stream et choix des implantations des futures structures, choix de terrain pour les besoins de T@CTIC (centrale, entrepôt),



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

cartographie de la Voie des pèlerins, soutien à T@CTIC dans la négociation de l'entente pour IHV avec les ministères, signature des protocoles du FDMC, démarrage du projet de banque d'opportunité (entente estrienne de l'ESD), lancement à l'automne du projet de travailleur de rang en Estrie, rencontres de démarrage du projet MADA/famille, bilan de la politique famille/ainés, de la MRC, démarrage du plan de mobilité durable, soutien au CIARC pour le projet de nouvelle étable et plan d'affaires, bonification de la banque Arterre, soutien à la programmation de l'émission « Par-dessus le marché », préparation d'une fiche synthèse du projet de ferme haute densité (nom préliminaire : Le chaînon manquant), travail sur le site web de produit de la ferme, organisation et présentation d'une conférence sur la médiation culturelle et sur l'impact de l'art et la culture sur la santé, révision des caractérisations, planification du démarrage du plan de développement de loisirs de la MRC, formation des animateurs et coordonnateurs pour les SAE, plan d'actions d'Acti-Sports, démarche avec la firme de RH pour Acti-Sports, portes ouvertes des lieux touristiques, conférence de presse de la fête de la magie, embauche des étudiants pour le BAT, début de la saison touristique, plan de promotion, préparation d'un napperon touristique, soutien divers, etc.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 RAPPELS

14.4.1.1 CONGRÈS 2018 DE LA FQM À MONTRÉAL

Le 77^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal. Les formulaires d'inscription doivent être acheminés à Lucie au info@mrcdecoaticook.qc.ca.

14.4.1.2 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

Le tournoi de golf de la MRC au profit de la fête régionale de la famille se tiendra sous la présidence d'honneur de David Bérubé et Geneviève Marier le 5 juillet prochain au Club de golf de Coaticook.

14.4.2 TRAVAILLEUR DE RUE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

Le travailleur de rue Cédric Rodier et la directrice de l'Éveil, organisme en santé mentale ont présenté le rapport annuel d'activités 2017-2018 aux élus.

14.4.3 DEMI-MARATHON DE COATICOOK

La 5^e édition du Demi-Marathon de Coaticook se tiendra le 5 août prochain. Certains élus avaient manifesté le désir d'être bénévoles et de remettre de l'eau aux coureurs. Ceux-ci doivent confirmer leur présence à Amélia et être sur place à compter de 8h30.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h32.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 juin 2018.

Responsable des archives

